



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA
Excusés : MM. BEZIA, EYL

PV du 20 juin 2023

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2023 / 2024

Toutes Catégories

La Commission demande aux clubs de lui faire connaître, pour le 10 juillet dernier délai, leurs éventuels desideratas pour la saison à venir.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.



FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

COUPES

La Commission remercie les membres des Clubs de GRIGNY et de JANVILLE LARDY ainsi que les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 11 et 18 juin 2023 qui se sont déroulées dans un esprit sportif et convivial.

FINALES COUPES DE L'ESSONNE

le Dimanche 11 juin 2023 à GRIGNY

Résultats des rencontres :

CDM	LONGJUMEAU FC – FRANCO PORT WISSOUS	1-2
U14	PARAY FC – MASSY 91 FC	0-2
U16	EVRY FC – GRIGNY US	1-0
U18	FLEURY 91 FC – LINAS MONTLHERY ESA	4-0



le Dimanche 18 juin 2023 à LARDY

Résultats des rencontres :

+45 Ans	FLEURY 91 FC – MORANGIS CHILLY FC	0-2
VETERANS	GRIGNY US – M-N-VDB FC	3-4
SENIORS DISTRICT	SAVIGNY FOOT CO – FLEURY 91 FC	1-2
SENIORS ESSONNE	IGNY A F C – GRIGNY US	0-3

FINALES COUPES DE L'ESSONNE FÉMININES

Tirages le lundi 12 juin 2023 à 12 h 00 en visioconférence
en présence de M. LECOUBY (CTD-DAP)

Les rencontres auront lieu le samedi 24 juin 2023 à Méréville :

Seniors F à 8 : 13 H 00

FC MILLY GATINAIS - US PALAISEAU

U15 F à 8 : 13 H 00

US PALAISEAU - FC FLEURY 91

U18F à 11 : 15 H 30

FC LONGJUMEAU - FC FLEURY 91

Seniors F à 11 : 18 H 00

FC 3 VALLEES - FC EVRY

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 3 JUIN 2023

U15 F à 8 * Poule C

Palaiseau US 2 / Paray FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match remplie partiellement.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 25675542 du 3 juin 2023

Ris Orangis US 1 / Evry FC 1 * U15 F à 8 * Poule B

Reprise du dossier.

Aucune réponse des deux clubs suite aux demandes des 6 et 13 juin 2023.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 6 et 13 juin 2023). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à Ris Orangis US 1 et Evry FC 2 (-1 point, 0 but).



Amende réglementaire à Ris Orangis US.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 3 JUIN 2023

D1

Dourdan Sports 1 / Val Yerres Crosne 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D3/D

Etampes FC 2 / Tremplin Foot 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 juin 2023.

Match n° 24700671 du 3 juin 2023

Mennecy CS 1 / Massy Academy 1 * D1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 8 juin 2023.

Par ces motifs, ladite Commission dit match perdu par forfait à Mennecy CS 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Massy Academy 1 (3 points, 5 buts).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Mennecy CS 1.

CHAMPIONNAT U18

Match n° 25093899 remis au 28 mai 2023

Plateau Saclay ES 1 / Palaiseau-Villebon 3 * D3/B

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de Palaiseau US.

Aucune réponse du club recevant suite aux demandes des 30 mai, 6 et 13 juin 2023.

La Commission enregistre le résultat : 1-4.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 30 mai et 6 juin 2023). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à Plateau Saclay ES 1 (-1 point, 0 but), Palaiseau-Villebon 3 (3 points, 4 buts).

Amende réglementaire à Plateau Saclay ES intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « amendes - pénalités financières - FMI »).